

AMÉRIQUE LATINE

Jeunes réfugiés colombiens dans une école communale de Providencia (Équateur).

UNHCR
RAPPORT GLOBAL 2012

Argentine
Bolivie (État plurinational de)
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
Équateur
El Salvador
Guatemala
Honduras
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
Uruguay
Venezuela (République bolivarienne du)

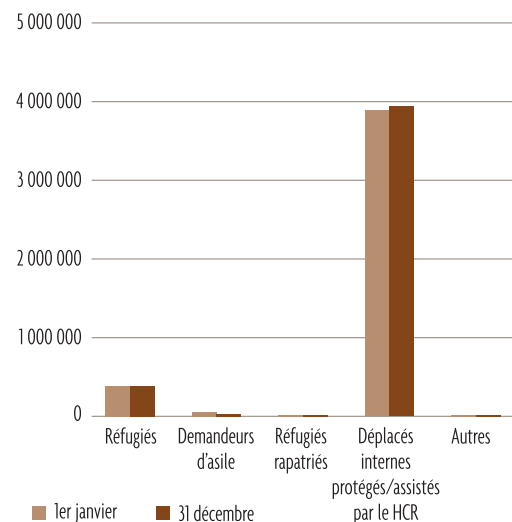
| Aperçu |



Faits marquants

- Le Costa Rica, le Mexique et le Panama mettent en œuvre l'initiative sur l'assurance qualité destinée à renforcer les procédures nationales de détermination du statut de réfugié.
- La violence des réseaux de criminalité transnationale organisée provoque de nouveaux déplacements en Amérique centrale.
- Trois nouveaux pays latino-américains, à savoir l'Équateur, le Honduras et le Paraguay, ont adhéré aux Conventions sur l'apatridie.
- Une nouvelle loi sur la protection des réfugiés est entrée en vigueur dans l'État plurinational de Bolivie.
- Des consultations formelles ont été lancées sur les commémorations du 30^e anniversaire de la Déclaration de Carthagène.
- La République bolivarienne du Venezuela continue de recevoir un flux régulier de Colombiens en quête de protection.
- Le Brésil a commencé à naturaliser les réfugiés angolais et libériens.

Personnes relevant de la compétence du HCR en Amérique latine en 2012



Environnement opérationnel

La criminalité transnationale organisée provoque de nouveaux déplacements en Amérique centrale. À la demande du HCR, le Centre international pour les droits de l'homme des migrants a réalisé une étude intitulée *Forced Displacement and Protection Gaps Induced by Violence and Criminality in Central America*, qui a été diffusée aux gouvernements, aux organisations et à d'autres acteurs de la région. L'étude, qui a confirmé qu'El Salvador, le Guatemala et le Honduras connaissent des déplacements induits par la criminalité organisée, a noté que la question était abordée dans une perspective de sécurité, mais que peu d'attention était accordée à ses répercussions d'un point de vue humanitaire et de protection.

Le HCR a offert son assistance technique à des institutions comme les observatoires de la violence au Guatemala et au Honduras ainsi qu'aux départements nationaux de la statistique et du recensement qui surveillent les tendances et l'ampleur des déplacements.

Malgré des évolutions positives en Colombie, la situation dans le pays continue d'inciter un grand nombre de demandeurs d'asile colombiens à fuir dans les pays voisins.

Réalisations et impact

Dans l'ensemble, la région de l'Amérique latine a accompli des progrès sensibles vers la ratification des instruments internationaux relatifs aux réfugiés et aux apatrides. En juin 2012, le Paraguay a adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et il a entamé le processus juridique national pour l'adhésion à la Convention de 1954 sur le statut des apatrides. L'Équateur est devenu partie à la Convention de 1961, alors que le Honduras ratifiait les deux Conventions sur l'apatridie. Le HCR demeure prêt à assister les pays des Amériques qui se sont engagés à signer les Conventions relatives à l'apatridie, comme l'Argentine, la Colombie et le Pérou, ou à adopter des procédures nationales de détermination de statut d'apatride, par exemple le Brésil, le Costa Rica, le Pérou et l'Uruguay.

Des consultations formelles concernant les célébrations du 30^e anniversaire de la Déclaration de Carthagène ont été lancées par le Brésil. Les États membres et associés du bloc économique Mercosur ont signé une Déclaration de principes sur la protection internationale des réfugiés, réaffirmant leur engagement en faveur du non-refoulement, du respect des principes d'inclusion des critères d'âge, de genre et de diversité, et du regroupement familial. Ils ont également convenu d'éviter les politiques migratoires restrictives, d'adopter la définition élargie du « réfugié » contenue dans la Déclaration de Carthagène et de créer des programmes nationaux et régionaux de réinstallation.

Les Gouvernements mexicain, costaricien et panaméen se sont engagés à travailler étroitement avec le HCR pour veiller à ce que leurs procédures de détermination du statut de réfugié soient conformes aux normes de protection internationale les plus élevées. L'initiative sur l'assurance qualité destinée à renforcer les procédures nationales de détermination du statut de réfugié est mise en œuvre dans les trois pays.

Le HCR développe un réseau de partenaires qui ont créé des installations d'accueil pour héberger des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus. Même si la majorité

d'entre eux ne sont pas des partenaires d'exécution réguliers, le HCR est conscient de la valeur de leur contribution pour les personnes relevant de sa compétence et, chaque fois que possible, il s'efforce de soutenir ces organisations.

En 2012, le HCR a continué d'élargir l'accès aux programmes publics et aux projets relatifs aux moyens d'existence pour les personnes relevant de sa compétence. Aux niveaux étatique et municipal, l'Organisation a soutenu plusieurs initiatives ayant pour but de réduire les obstacles que ces personnes rencontrent pour trouver un emploi et être incluses dans des projets de travail. Afin de promouvoir l'intégration locale, le HCR a appliqué et financé des projets communautaires dans des collectivités frontalières, en particulier dans la République bolivarienne du Venezuela.

Le HCR et ses partenaires assurent un soutien juridique, psychologique et social dans beaucoup de villes d'Amérique latine, mais le travail en milieu urbain s'est heurté à des difficultés.

Pour s'attaquer à la violence sexuelle et sexiste, les bureaux de la région ont consolidé les réseaux existants de foyers sûrs et ont soutenu la création de nouvelles résidences de ce type. Des programmes pour relever les capacités locales, sensibiliser à la question des déplacements et dispenser une formation sur les façons de prévenir et traiter la violence sexuelle et sexiste ont été menés dans l'État plurinational de Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Mexique, au Panama et au Pérou. Des initiatives similaires de renforcement des capacités et de formation à l'intention des services de maintien de l'ordre, des officiers judiciaires et des gardes-frontières ont été réalisées en Colombie, au Pérou et en République bolivarienne du Venezuela.

Le HCR s'attache aussi à protéger les personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles et intersexuelles relevant de sa compétence contre la violence sexuelle et sexiste. Des activités de sensibilisation et de plaidoyer à l'appui des droits de ces populations ont été mises en œuvre conjointement avec des partenaires gouvernementaux et la société civile au Brésil, au Chili, au Panama et en République bolivarienne du Venezuela. Grâce à ces efforts, en 2012, le Brésil a relevé les taux de reconnaissance des cas de personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles et intersexuelles en quête de protection.

Contraintes

Les questions relatives à l'asile ne suscitent pas toujours l'attention politique. De fréquents changements des responsables chargés de prendre les décisions concernant les personnes qui relèvent de la compétence du HCR ont également eu des répercussions sur les activités du HCR.

La recherche de solutions de remplacement à la détention pour les enfants séparés ou non accompagnés continue de représenter un défi majeur dans la région. Ainsi, au Mexique, le cadre juridique établit que les enfants séparés et non accompagnés peuvent être détenus uniquement à titre exceptionnel et pour le laps de temps le plus court possible et qu'il convient de les transférer dans des foyers spécialisés. Compte tenu de l'ampleur de la migration en flux mixtes, et de la présence limitée du HCR sur le terrain, il est presque impossible de surveiller les conditions de détention et l'accès aux procédures d'asile pour ce groupe vulnérable.

L'intégration locale demeure difficile en raison de la situation économique précaire dans la majorité des pays de la région et des préventions communes à l'égard des étrangers, notamment des réfugiés. Les personnes qui ne sont pas originaires d'Amérique du Sud rencontrent encore plus d'obstacles à l'intégration locale, du fait des barrières culturelles et linguistiques et par manque de soutien communautaire. La xénophobie et la discrimination raciale entravent également la recherche d'emploi des réfugiés.

Opérations

Les opérations en **Colombie** et en **Équateur** font l'objet de chapitres distincts.

Le HCR a activement favorisé l'adoption d'une loi relative aux réfugiés dans l'**État plurinational de Bolivie** et la rédaction d'un amendement à la législation **péruvienne** sur les migrations, dont le but était d'inclure des visas humanitaires pour les non-réfugiés en quête de protection internationale. L'Organisation a aussi apporté son concours à l'élaboration de règles de procédure pour la mise en œuvre de la loi relative aux réfugiés en **Argentine**. En **Uruguay**, le Haut Commissariat a aidé à rédiger et examiner une proposition de loi pour l'application de la Convention de 1954 sur l'apatridie et l'établissement d'une procédure de détermination du statut d'apatride.

Après l'activation de la clause de cessation pour les réfugiés angolais et libériens, le Gouvernement **brésilien** a pris un décret

prévoyant d'accorder la résidence permanente aux membres de ces groupes. La mesure bénéficiera à 1 688 réfugiés angolais et 258 réfugiés libériens, dont la plupart sont bien intégrés dans la société brésilienne.

La recherche de solutions durables au **Costa Rica** a été marquée en 2012 par des efforts accrus pour recruter de nouveaux partenaires en faveur de l'intégration des réfugiés, principalement des sociétés privées qui pourraient proposer des offres d'emploi.

En 2012, compte tenu de son engagement à renforcer les mécanismes de protection de l'enfant ainsi que son contexte particulièrement difficile de migrations mixtes et de réfugiés urbains, le **Mexique** a été sélectionné comme l'un des 11 pays pilotes qui testeront le Cadre du HCR pour la protection des enfants.

Le **Panama**, sous la direction de son Bureau national des réfugiés, a commencé à appliquer une loi autorisant 863 réfugiés colombiens vivant dans la province de Darien à passer du statut de protection humanitaire temporaire à la résidence permanente. Pendant la période examinée, le HCR et ses partenaires en **République bolivarienne du Venezuela** ont enregistré un total de 2 004 personnes, leur ont prodigué une aide juridique et les ont épaulées dans les procédures d'asile. Quelque 1 180 individus ont été reconnus comme réfugiés. La Commission nationale pour les réfugiés a pris près de 11 000 décisions sur le statut, une nette augmentation par rapport aux années précédentes.

| Informations financières |

Les opérations dans la région ont été circonscrites par des ressources extrêmement limitées, avec des dépenses globales atteignant 48,6 millions de dollars E.-U. pour un budget total de 79,5 millions de dollars E.-U.

Cependant, beaucoup a été fait pour optimiser les résultats, bénéficier de réseaux synergiques et incorporer les questions des réfugiés dans les plans sociaux nationaux. Le manque de fonds a entravé la mise en œuvre des solutions durables qui exigent des investissements substantiels.

Budget et dépenses en Amérique latine | Dollars E.-U.

Opération		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Argentine - Bureau régional	Budget	4 415 384	0	4 415 384
	Dépenses	3 763 087	0	3 763 087
Brésil	Budget	4 616 202	0	4 616 202
	Dépenses	2 581 376	0	2 581 376
Colombie	Budget	1 039 539	28 353 219	29 392 758
	Dépenses	885 555	17 084 575	17 970 130
Costa Rica	Budget	2 832 391	0	2 832 391
	Dépenses	2 011 931	0	2 011 931
Équateur	Budget	21 100 405	0	21 100 405
	Dépenses	12 693 093	0	12 693 093
Mexique	Budget	2 990 011	0	2 990 011
	Dépenses	1 628 675	0	1 628 675
Panama - Bureau régional¹	Budget	5 129 961	0	5 129 961
	Dépenses	3 744 835	0	3 744 835
Venezuela (République bolivarienne du)	Budget	9 053 633	0	9 053 633
	Dépenses	4 241 324	0	4 241 324
Total du budget		51 177 526	28 353 219	79 530 745
Total des dépenses		31 549 876	17 084 575	48 634 451

¹Inclut le Groupe juridique régional au Costa Rica.

Contributions volontaires pour l'Amérique latine | Dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
AMÉRIQUE LATINE - SOUS-RÉGION				
États-Unis d'Amérique			14 400 000	14 400 000
Amérique latine - Sous-total	0	0	14 400 000	14 400 000
ARGENTINE - BUREAU RÉGIONAL				
Argentine	126 000			126 000
États-Unis d'Amérique	100 000			100 000
Argentine - Bureau régional - Sous-total	226 000	0	0	226 000
BRÉSIL				
Comité International Olympique	4 184			4 184
États-Unis d'Amérique	50 000			50 000
Brésil - Sous-total	54 184	0	0	54 184
COLOMBIE				
Canada		1 876 173		1 876 173
Fonds central d'intervention d'urgence		480 000		480 000
<i>España con ACNUR</i>		47 970		47 970
Union européenne		3 939 306		3 939 306
France		338 600		338 600
Luxembourg			466 667	466 667
Norvège		1 698 114		1 698 114
Espagne		1 442 605		1 442 605
Suède		1 454 294		1 454 294
Suisse			1 088 139	1 088 139
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine		62 238		62 238
États-Unis d'Amérique	100 000			100 000
Colombie - Sous-total	100 000	11 339 299	1 554 806	12 994 105
ÉQUATEUR				
Brésil			550 000	550 000
Colombie	1 000 000			1 000 000
<i>España con ACNUR</i>	687 451			687 451
Union européenne	1 192 052			1 192 052
<i>USA for UNHCR</i>	50 000			50 000
Equateur - Sous-total	2 929 504	0	550 000	3 479 504
MEXIQUE				
États-Unis d'Amérique	50 000			50 000
Mexique - Sous-total	50 000	0	0	50 000
PANAMA - BUREAU RÉGIONAL				
Suède	52 844			52 844
États-Unis d'Amérique	78 603			78 603
Panama - Bureau régional - Sous-total	131 447	0	0	131 447
VENEZUELA				
Union européenne	878 035			878 035
Venezuela - Sous-total	878 035	0	0	878 035
Total	4 369 171	11 339 299	16 504 806	32 213 275

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".